



Avis du CHSCT sur le Programme Annuel de Prévention (PAP) de la DRDDI CHSCT 67 du 10 juin 2021

Suite à la présentation pour avis du PAP de la DRDDI 67 lors du CHSCT du 10 juin 2021, les représentants du personnel tiennent à saluer le travail effectué par l'ensemble des acteurs en charge de la santé et des conditions de travail.

Nous constatons qu'il est apporté une attention particulière aux risques apparus du fait de la crise sanitaire du COVID19. L'aspect strictement sanitaire est ainsi prépondérant alors que l'aspect Risques Psycho-Sociaux (RPS), notamment les risques d'isolement lors du télétravail, est évoqué de façon marginale.

Nous rappelons que la crise sanitaire n'a pas fait disparaître les autres risques inhérents aux missions des douaniers. Les mesures de prévention doivent couvrir tous les aspects « métiers ». Nous regrettons notamment que ce Programme ne classe pas les thématiques de prévention et les mesures proposées (exemple : souffrance de travail, travail sur écran, contact avec le public,...).

Une réflexion globale doit donc notamment continuer à être menée sur :

- le travail sur écran
- les risques liés aux contrôles de la branche « surveillance »

Nous demandons par ailleurs à ce que la problématique du radon (classé comme cancérigène certain), présent dans les locaux d'Entzheim, soit réglée sans délai

Enfin nous resterons attentifs aux mesures de prévention des éventuels RPS liés aux évolutions du travail, à son organisation et aux réformes en cours.

Le dialogue entre agents et encadrants est certes nécessaire, mais encore faut-il que les agents soient réellement associés en amont et que le dialogue ne se résume pas à un « accompagnement au changement » sur lequel nos collègues n'ont aucune prise.

A ce jour, nous constatons que les démarches entreprises, même si elles prennent en compte les situations réelles de travail, n'ont pas encore permis de répondre aux inquiétudes exprimées par les agents et n'ont pas encore amené les mesures de prévention collective adaptées.